



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-215**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48665-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET ACADEMIE EUROPEENNE DE
MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANT - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michaël ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



07.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET ACADEMIE EUROPEENNE DE MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le festival d'Art Lyrique se déroulant au début de l'été, le mois de juillet à Aix-en-Provence est devenu un rendez-vous incontournable des amateurs d'opéra dans le monde. Depuis 2007, les organisateurs ont entrepris un travail de sensibilisation à l'opéra pour attirer de nouveaux publics, en menant notamment des actions en direction des jeunes. Ces actions de sensibilisation ont leur point d'orgue en juin, grâce aux répétitions de toutes les productions et aux différentes sessions de l'Académie Européenne de Musique.

C'est dans un souci de valorisation de ces actions et d'une meilleure lisibilité du grand public de l'Académie, que la manifestation maintenant pérenne « Aix en Juin » revient en prélude au festival pour le plus grand bonheur des Aixois, et des habitants du Pays d'Aix ainsi qu'aux résidents occasionnels et touristes qui se verront proposés un grand nombre de manifestations gratuites ou financièrement accessibles pour toutes les bourses. « Aix en juin » se déroulera cette année du 31 mai au 30 juin 2014.

« Aix en juin » permet de proposer des représentations aux écoles et collèges pendant le temps scolaire, de présenter au public les rendus d'ateliers créatifs portés par le service éducatif et « Passerelles », de créer un cadre idéal pour des activités comme « Parades » sur le Cours Mirabeau, d'étendre la diffusion dans d'autres lieux patrimoniaux de la ville d'Aix en

Provence et du Pays d'Aix, augmentant ainsi de façon visible la présence musicale dans l'espace public.

La Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet qui s'articulera en 2014 autour d'une programmation autour de l'œuvre de Rossini avec des extraits de ses plus grands opéras. Un hommage est également rendu à Jean-Philippe Rameau à l'occasion du 250ème anniversaire de sa disparition avec quelques extraits des « Boréades ».

Par ailleurs, le vendredi 27 juin, en hommage au créateur du Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, il était célébré à l'inauguration de la rue Gabriel DUSSURGET. Située au cœur du Forum culturel, c'est une belle allée bordant la Cité du Livre entre Conservatoire, Pavillon Noir et Petites Allumettes.

En mémoire de Gabriel DUSSURGET, un bas-relief en bronze, réalisé par une jeune artiste aixoise, le représentant a été apposé et un concert donné par les jeunes élèves du conservatoire Darius Milhaud.

La Ville continue à soutenir financièrement l'Association qui poursuit son action de sensibilisation et d'accession au patrimoine et à la scène lyriques de la Ville.

association (n° tiers) (ligne 9233 – 6748 - 1718)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique - (FIAL) (41426)	1 220 000	1 270 000	1 220 000	100 000	1 320 000

association (n° tiers) (ligne 9233 – 6574 - 1718)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
Association Gabriel DUSSURGET (65501)	3 400	1 000	0	2 000	2 000

Ces propositions ont été validées le 17 juin 2014.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir

- - **ATTRIBUER** à l'Association pour le Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique une subvention exceptionnelle de **100.000€** ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville au chapitre 9233 – 6748 – 1718 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** à l'Association Gabriel Dussurget une subvention de fonctionnement de **2.000€** ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville au chapitre 9233 – 6574 – 1718 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant n°6 à intervenir entre la Ville et l'Association pour le Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent.

DL.2014-215 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET ACADEMIE EUROPEENNE
DE MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANT -
AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012/2014
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2012**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**»
d'une part,

et,

l'Association dénommée «**Festival international d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique** », association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est situé Palais de l'Ancien Archevêché, place des Martyrs de la Résistance, 13100 Aix-en-Provence, n° SIRET 411 831 696 00017, représentée par son Président en exercice désignée sous le terme «**l'Association** »
d'autre part

PREAMBULE

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet suivant, conforme à son objet social, et à mobiliser à cette fin tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de celui-ci

Organiser chaque année le Festival autour d'une programmation de rayonnement international et faisant une part significative à la création et à la créativité (voir projet de programme en annexe 1 de la présente convention) comprenant quatre productions lyriques annuelles, dont au moins trois nouvelles productions par an, dont une commande d'œuvre lyrique sur la période de trois ans couverte par la présente convention, ainsi que l'organisation régulière de concerts comprenant au moins la présentation au public d'une commande d'œuvre musicale sur la période de trois ans

Renforcer l'action de l'Académie européenne de musique (dont le projet est joint en annexe 1 de la présente convention), dont la mission de formation, de mise en situation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes est essentielle. L'Académie renforcera son ancrage territorial régional et sa dimension européenne. L'Académie continuera à présenter au public des concerts et récitals à des tarifs très attractifs, et à lui ouvrir l'accès à des masters classes et des répétitions publiques. L'Académie contribuera également en juin et juillet à l'organisation de récitals dans les communes du département dans le cadre du programme intitulé « Les jeunes voix lyriques »

La ville d'Aix-en-Provence a

par délibération du 20 février 2012, n° 2012.0214 adopté une convention pluriannuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant de 1 220 000 € par an sur 3 ans en fonctionnement et de 80 000 € en équipement

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention exceptionnelle de 100 000€ dans le cadre de la manifestation « Aix en juin ». Soit un total de 1 320 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant des subventions et modalités de versement», à l'alinéa 4.5 intitulé « subventions de fonctionnement» est modifié comme suit :

«Commune d'Aix-en-Provence: 1 220 000€ + 100 000€ = 1 320 000€ »

Le montant des subventions exceptionnelles de 100 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)